

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 572

Artikel: Marché et libertés. Partie I, Santé : subventions ou rentes de situation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Santé: subventions ou rentes de situation

Les subventions fédérales seront rognées de 10%. Compression des dépenses oblige? Voire. Pas question de contester la nécessité d'une gestion économe: il serait irresponsable de vivre au-dessus de ses moyens. Mais «faire des économies» dans le budget fédéral, c'est bien souvent, au-delà des coupes sombres, se contenter de transferts de charges, que ce soit sur les citoyens consommateurs ou sur les cantons. Pratiquer des baisses linéaires dans toutes les subventions, cela relève d'une gestion étriquée de la (prétendue) pénurie. Ce n'est pas de la politique. Ni des économies finalement. A moins que la politique ne consiste à transférer «ailleurs» les charges pour organiser autrement l'économie? Fil conducteur, pour certains de moins en moins masqué: moins d'Etat par la stratégie des caisses vides et davantage de «marché». Avec toutes les inégalités que cela suppose, la liberté de quelques-uns se gagnant sur le dos de tous les autres. Ces prémisses ne sont plus à démontrer dans ces colonnes. Mais voyons tout de même, dans un cas tout à fait concret, la santé, l'application des belles théories d'allure néo-libérale!

Que n'avons-nous entendu ces petites phrases lancées sur le ton un peu méprisant et condescendant de rigueur: «10% des quelque 800 millions de subventions à l'assurance-maladie, cela ne représente finalement qu'une quinzaine de francs par assuré! La belle affaire! Pas de quoi en faire un drame si c'est pour la bonne cause, l'assainissement du ménage fédéral!»

Finalement, après débats et marchandages, ledit abattement sur les subventions à l'assurance-

maladie n'est plus que de 5%. Soit environ sept à huit francs par assuré, en admettant que le calcul ait un sens. Et de nouveau, dans les milieux autorisés: «Beaucoup de bruit et de démagogie pour pas grand-chose.»

Evidemment, la coupe linéaire pour chaque assuré, c'est aussi inapproprié que l'arrosage indistinct. Passerait encore si on ne connaissait pas la situation; mais on sait bien que dans le désordre de l'assurance-maladie sociale (vous avez dit «sociale»?), l'iniquité règne.

Finalement, pour comprendre combien est factice la volonté d'«économies» qui se traduit par une diminution des subventions, il faut voir quel est le système que lesdites subventions contribuent à fortifier.

Il faut poser la question triviale: à quoi servent les subventions à l'assurance-maladie? On répondra: en priorité à diminuer les cotisations des assurés! Nous ajouterons: à entretenir un système où s'approvisionnent largement le commerce et l'industrie.

Considérons les dépenses médico-pharmaceutiques et tentons de dégager une interprétation des effets indirects des subventions fédérales à l'assurance-maladie «sociale»!

3,5 MILLIARDS EN JEU

L'enjeu économique n'est de loin pas négligeable: au total, en 1978, les dépenses des caisses-maladies sont d'environ 3,5 milliards de francs pour l'assurance de base des frais médico-pharmaceutiques. Ci-dessous, la répartition (en %) par secteurs de frais, avec et sans frais d'administration (ces derniers, apparaissant séparément au bas de la colonne «ensemble», sont calculés à partir des dépenses globales des caisses, y compris les indemnités journalières, tuberculose, invalides, primes de réassurance, etc.):

	Prestations	Ensemble
Soins médicaux	41,3	38,2
Chiropratique	0,5	0,5
Médicaments	21,0	19,4
Autres	1,6	1,5
Traitements ambulatoires	64,4	59,6
Frais hospitaliers	35,6	32,9
Ensemble prestations	100	92,5
Frais administration	—	7,5
Ensemble		100

Pour cette même année 1978 et pour les seules subventions fédérales à l'assurance-maladie, les montants des sommes concédées par l'Etat, par la collectivité, pour abaisser les cotisations, ont été en fait redistribués de la manière suivante sous forme de soutiens indirects (montants volontairement arrondis):

Subventions indirectes à	Prestations	Ensemble
Médecins (honoraires)	360	330
Pharmaciens	90	85
Industrie pharmaceutique	90	85
Système hospitalier	310	390
Autres	20	15
Administration des caisses	—	65
Total	870	870

Il s'agit bien de subventions indirectes! Lorsqu'on parle de:

— 360 millions pour les soins médicaux, c'est bien les honoraires des médecins qui sont en point de mire;

— 180 millions pour les médicaments délivrés par les pharmacies sur ordonnance, c'est bien l'industrie pharmaceutique (pour moitié) et les intermédiaires et pharmaciens (l'autre moitié) qui en bénéficient en fin de compte;

— 310 millions, c'est bien une prime à l'hospitalo-centrisme dont on voit assez les dégâts depuis des années.

A SUIVRE